

"CAPES de religion": ProChoix avait raison...

anti-Sexisme

C'est très exactement la phrase que l'on peut lire dans un dossier d'Europe et Laïcité (n° 162) consacré au "CAPES de religion", après qu'une délégation de la Libre Pensée ait été reçue au cabinet de Jack Lang (quelques temps après ProChoix). La Raison (n° 455) rapporte aussi cet entretien. Le nouveau ministre paraît donc désavouer le choix fait par Allègre de créer un Capes de religion, et semble prêt à larguer ce malheureux concours, si on l'y aide un peu. Une question sur le Capes de religion a également été récemment posée à l'Assemblée par Christian Bataille. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel, qui avait la tâche ingrate d'y répondre, a reconnu que le Ministère s'était planté. Déclaration importante, puisque parue au Journal officiel. Les esprits pervers pourront la comparer avec celle que nous avons publiée et commentée dans ProChoix n° 13. Extraits :

M. Christian Bataille: *La décision d'ouvrir deux CAPES et 43 postes d'enseignement religieux catholique et protestant, en Alsace-Moselle a suscité de nombreuses protestations parmi les citoyens et les associations attachés à la laïcité. C'est la première fois depuis la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 qu'un concours administratif accorde au catéchisme et donc au prosélytisme le statut de discipline d'enseignement au même titre qu'aux sciences, aux lettres et aux arts qui connaissent dans le même temps des suppressions de postes importantes. Par ailleurs, ce CAPES classé dans la rubrique "sections diverses" avec la mention "réservé exclusivement" devient un concours régional en contradiction avec la vocation nationale du concours. Il est vrai que, s'il était national, il n'en serait que plus contraire au principe de laïcité. Seule en Europe avec le Portugal, la République française a érigé la laïcité en principe fondateur. Y étant profondément attaché, je vous demande comment vous comptez revenir sur ce précédent déplorable et réaffirmer les valeurs essentielles de la République?*

Réponse de J.-L. Mélenchon. *"Votre question nous donne l'occasion de répondre à des inquiétudes légitimes. M. le ministre de l'Éducation nationale souhaite affirmer avec la plus grande force qu'il n'existe pas dans les concours de l'Éducation nationale de CAPES de religion.*

Une erreur matérielle des services ministériels a donné lieu à la publication au Journal officiel du 27 janvier 2000 d'une formule erronée 'répartition des postes offerts aux concours réservés du CAPES' au lieu de 'concours réservés à certains personnels non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement'. (...)"

"L'enseignement religieux fait partie des programmes obligatoires, mais les élèves peuvent obtenir une dispense, qui n'a d'ailleurs aucun effet sur l'obtention du brevet ou du baccalauréat puisque l'enseignement religieux ne fait pas partie des disciplines sanctionnées à ces examens. (...)"

"Auparavant, les titularisations étaient prononcées dans le corps des adjoints d'enseignement sur liste d'aptitude sans concours. Ce corps ayant été mis en voie d'extinction, la seule solution est désormais de recourir au corps des professeurs certifiés. Ainsi, pour l'enseignement religieux catholique, 35 postes ont été ouverts et 29 candidats admis et pour l'enseignement religieux protestant, 8 postes ont été ouverts et 3 candidats admis.

"Je vous confirme donc avec netteté et solennité qu'il ne s'agit pas d'un concours du CAPES d'enseignement religieux catholique ou protestant. Il ne s'agit pas d'un concours régional non plus, même si, dans les faits, les candidats exercent uniquement dans les trois départements où ces disciplines sont enseignées en application du concordat. (...)" Si les tribunaux administratifs relèvent quoi que ce soit qui heurte le principe de laïcité de la République, le Gouvernement, qui y est profondément attaché, se rendra aussitôt à leurs décisions. Mais vous avez bien pris note qu'il existe un concordat sur la base duquel des gens enseignent. Beaucoup ont déjà été titularisés, mais il s'agit d'un corps en voie d'extinction et le texte qui vous inquiète n'a d'autre but que d'y remédier."

Ainsi donc, un ministre reconnaît que la publication des postes de "Capes de religion" au Journal officiel comportait une erreur matérielle de taille : des postes ont été mis au concours de Capes, mais il ne s'agissait pas d'un Capes. Notre avocat (chargé du recours auprès du Conseil d'État) ne manquera pas d'utiliser cet aveu. Reste une question philosophique : si ce concours n'est ni national (un Capes), ni régional, qu'est-il ?

Jeanne Favret-Saada

• SOS de la Maison des femmes

La Maison des Femmes existe depuis 19 ans. Malgré de nombreuses difficultés, elle demeure un lieu féministe pluriel et continue à étendre ses activités. Or ces projets et surtout l'existence même de ce lieu, unique à Paris, sont aujourd'hui mis en péril sans subventions. Envoyez vos dons à la Maison Des Femmes : 163 rue de Charenton, 75012 Paris.

• Agressions à l'acide sur des femmes et des petites filles au Bangladesh (Alerte des Femmes sous lois musulmanes)

Les agressions à l'acide contre des femmes et des petites filles sont en recrudescence au Bangladesh. L'acide sulfurique, bon marché et facilement accessible, est devenu une arme utilisée pour défigurer, aveugler, et quelquefois tuer des femmes et des petites filles souvent pour des problèmes de dot ou des disputes au sujet de la propriété (200 chaque année). D'après des rapports dans des journaux du Bangladesh, en 1998, sur 174 victimes d'agressions à l'acide, 10 étaient des petites filles de moins de 10 ans, 79 étaient des petites filles entre 11 et 20 ans, 20 étaient des femmes entre 20 et 30 ans. Beaucoup de plaintes ne sont pas enregistrées parce que la police essaie de convaincre la victime de retirer sa plainte.

Votre action urgente est nécessaire pour apporter une plus large attention à cette forme de violence de genre, et pour presser le gouvernement du Bangladesh à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer ces crimes. Vous pouvez écrire aux autorités suivantes pour réclamer une législation plus forte et plus efficace pour punir les agresseurs et pour établir des services sociaux plus compréhensifs pour assister les victimes d'agressions à l'acide : • M^{me} la Premier Ministre, Old Shangshad Bhaban Tejgoan, Dhaka, Bangladesh • M. le Ministre de l'Intérieur Bangladesh Secretariat Dhaka, Bangladesh.

(Femmes sous lois musulmanes. Réseau international de solidarité, B P. 20023 - 34791 Grabels Cedex Montpellier.